SERVICE: CULTES

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

 N° ***.- CULTES – Eglise Sainte-Julienne – Budget 2019 – Modification budgétaire N° 1 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu la modification budgétaire N° 1 dressée par le Conseil de fabrique de l'église Sainte-Julienne le 15 ma1 2019 et enregistré par l'administration communale le 17 mai 2019 ;

Vu le budget 2019 approuvé les 24 septembre 2018

Vu la décision du 16 mai 2019, réceptionnée en date du 21 mai 2019 par laquelle l'organe représentatif agréé approuve, sans remarque, la modification budgétaire ;

Considérant que cette modification budgétaire a pour but de remplacer la chaudière défectueuse du presbytère ;

Attendu la décision du Collège communal en sa séance du 23 janvier 2019 précisant que : « le Collège communal ne souhaite pas intervenir dans le frais, vu notamment, le fait que le bâtiment n'appartient pas à la Ville et que la chaudière est déjà placée » ;

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises ;

Vu la Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9° et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu l'avis émis par la Section "Santé – Affaires sociales – Lutte contre la Pauvreté – Egalité des Chances" en sa séance du 13 juin 2019;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE:

Art. 1.- d'approuver la modification budgétaire relative à l'exercice 2019 de la fabrique d'église Sainte-Julienne présentant les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	42.015,58
- Dont une intervention communale ordinaire de	24.464,74
Recettes extraordinaires totales	72.861,52
- Dont un boni comptable de l'exercice précédent de	416,93

Dépenses ordinaires du chapitre I totales	15.666,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	26.766,51
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	72.444,59
Recettes totales	114,877,10
Dépenses totales	114.877,10
Résultat comptable	0,00

OU

- Art. 1.- de ne pas approuver la modification budgétaire relative à l'exercice 2019 de la fabrique d'église Sainte-Julienne présentant les résultats suivants
- oération.

 ORBINITS ALL

 ORBIN Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Saint-Nicolas et à l'Evêque de Liège;